



# Malte

## Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1967

### Juge national : Vincent A. De Gaetano

Les [CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Giovanni Bonello (1998-2010), Giuseppe Mifsud Bonnici (1992-1998), John Cremona (1965-1992)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 33 requêtes concernant la Malte en 2018, dont 19 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 12 arrêts (portant sur 14 requêtes), dont 11 ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2016	2017	2018
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	25	22	30
Requêtes communiquées au Gouvernement	19	9	14
Requêtes terminées :	24	20	33
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	7	8	14
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	4	2	3
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	3	5	2
- Tranchées par un arrêt	10	5	14

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/01/2019	
Total des requêtes pendantes*	53
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	51
Juge unique	1
Comité (3 juges)	20
Chambre (7 juges)	30
Grande Chambre (17 juges)	0

\* y compris les requêtes pour lesquelles les formulaires complétés n'ont pas encore été reçus

## Malte et ...

### le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement quelque **639** agents.

## Affaires marquantes, arrêts et décisions rendus

### Grande Chambre

#### [Micallef c. Malte](#)

15.10.2009

Le requérant se plaignait de l'iniquité d'une procédure d'injonction, notamment du manque d'impartialité de la Cour d'appel en raison des liens de parenté entre son président et l'avocat de la partie adverse.

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable)

## Affaires marquantes, arrêts rendus

### Chambre

#### **Affaires relatives au droit à la vie (article 2)**

#### [Brincat et autres c. Malte](#)

24.07.2014

L'affaire concerne des ouvriers de chantier naval qui ont été exposés à l'amiante pendant plusieurs décennies des années 1950 au début des années 2000 et qui en ont gardé des séquelles.

Violation de l'article 2

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

#### **Trois affaires portant sur les conditions de détention des personnes en situation irrégulière à Malte**

#### [Aden Ahmed c. Malte](#)

23.07.2013

Concerné une ressortissante somalienne, Mme Ahmed, qui a été détenue à Malte après être entrée irrégulièrement dans le pays par bateau en février 2009 afin d'y demander l'asile.

Violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

Violation de l'article 5 §§ 1 et 4 (droit à la liberté et à la sûreté)

Pour la première fois, la Cour conclut que les conditions de détention régnant dans un centre maltais de détention des immigrés

en situation irrégulière ont emporté violation de l'article 3.

#### [Suso Musa c. Malte](#)

23.07.2013

Concerné un demandeur d'asile, qui serait originaire de la Sierra Leone. Il alléguait notamment que sa détention avait été illégale et qu'il n'avait disposé d'aucun recours effectif pour en faire contrôler la légalité.

Violation de l'article 5 § 1 (droit à la liberté et à la sûreté)

Violation de l'article 5 § 4 (droit de voir statuer à bref délai sur la légalité de sa détention)

#### [Louled Massoud c. Malte](#)

27.07.2010

Irrégularité de la détention d'un immigrant pendant plus de 18 mois, soit la limite maximale autorisée d'après une politique introduite à Malte en 2005 concernant les immigrants irréguliers, les réfugiés et l'intégration.

Violation de l'article 5 §§ 1 et 4 (droit à la liberté et à la sûreté)

#### **Affaires portant sur le droit à la liberté et la sûreté (article 5)**

#### [Gatt c. Malte](#)

27.07.2010

L'affaire concernait le système de la contrainte par corps.

Le requérant – qui était poursuivi pour trafic de stupéfiants – se plaignait que la peine d'emprisonnement de 2000 jours qui lui avait été infligée pour non-respect des conditions mises à sa libération était une mesure excessive.

Violation de l'article 5 § 1

Il s'agit de la première affaire dans laquelle la Cour a examiné ce système sous l'angle de l'article 5.

#### [Stephens c. Malte n°1](#) & [Stephens c. Malte n°2](#)

21.04.2009

Les affaires concernaient les griefs soulevés par le requérant sur le terrain de l'article 5 à la suite de son arrestation en Espagne à la demande des autorités maltaises au motif qu'il était soupçonné de trafic de stupéfiants.

**Stephens n°1** : le requérant se plaignait d'avoir été arrêté en vertu d'un mandat illégal délivré par les autorités maltaises et de n'avoir pas pu faire appel des décisions judiciaires concernant sa demande de libération.

[Violation de l'article 5 § 1](#)

[Non-violation de l'article 5 § 4](#)

Étend la jurisprudence de la Cour relativement à la juridiction extraterritoriale.

**Stephens n°2** : le requérant alléguait que les juridictions nationales avaient manqué à traiter les questions que son avocat avait soulevées lorsqu'il avait contesté la légalité de son arrestation, et qu'elles n'avaient pas contrôlé à bref délai la légalité de sa détention.

[Non-violation de l'article 5 §§ 3 et 4](#)

Bien qu'aucune violation n'ait été constatée dans les circonstances particulières de la présente affaire, cet arrêt réaffirme la jurisprudence antérieure de la Cour selon laquelle un recours constitutionnel à Malte ne constitue pas un recours effectif sous l'angle de l'article 5 § 4.

#### **Affaires ayant trait à l'article 6**

Droit à un procès équitable

[Bellizzi c. Malte](#)

21.06.2011

L'affaire concernait un litige relatif au poste auquel Joseph Bellizzi, batelier à temps plein, avait amarré son bateau pendant plus de 20 ans. Les requérants estimaient notamment que le recours constitutionnel formé à ce sujet n'avait pas été impartial.

[Non-violation de l'article 6](#)

Accès à un tribunal

[M.D. et autres c. Malte \(no. 64791/10\)](#)

17.07.2012

L'affaire portait sur l'incapacité, pour une mère et ses enfants, de contester une mesure de placement et la déchéance automatique et permanente des droits parentaux de la mère consécutivement à sa condamnation pénale pour négligence à l'égard de ses enfants, ainsi que sur l'incapacité pour la mère de faire réexaminer cette mesure par un tribunal.

[Violation des articles 6 § 1 et 8 \(droit au respect de la vie familiale\)](#)

Droit à l'assistance d'un avocat

[Borg c. Malte](#)

21.01.2016

Grief d'un individu qui a été reconnu coupable d'une infraction et qui se plaignait devant la Cour de ne pas avoir bénéficié de l'assistance d'un avocat lors des interrogatoires qu'il avait subis en garde à vue. Cette situation découlait de l'absence dans le droit maltais en vigueur à l'époque de dispositions permettant au suspect d'être assisté par un avocat avant le procès et notamment pendant les interrogatoires policiers.

[Violation de l'article 6 § 3 combiné avec l'article 6 § 1 \(droit à un procès équitable\)](#)

[Non-violation de l'article 6 § 1 relativement à l'insécurité juridique alléguée de la procédure constitutionnelle](#)

#### **Affaires portant sur la vie privée et familiale (article 8)**

[Ramadan c. Malte](#)

21.06.2016

L'affaire concernait une déchéance de la nationalité acquise par naturalisation. M. Ramadan (le requérant), ressortissant égyptien à l'origine, avait acquis la nationalité maltaise à la suite de son mariage avec une ressortissante maltaise. Cette nationalité lui fut retirée par le ministre de la Justice et des Affaires intérieures en conséquence d'une décision des juridictions compétentes qui avait annulé le mariage au motif que la seule raison qui avait conduit le requérant à se marier était de demeurer à Malte et d'acquérir la nationalité maltaise.

[Non-violation de l'article 8](#)

[M.D. et autres c. Malte \(no. 64791/10\)](#)

17.07.2012 (voir ci-dessus)

[Zammit Maempel et autres c. Malte](#)

22.11.2011

L'affaire concerne le tir de feux d'artifice à proximité du domicile des requérants.

[Non-violation de l'article 8](#)

### **Dadouch c. Malte**

20.07.2010

Refus des autorités maltaises d'enregistrer le mariage du requérant pendant plus de deux ans.

[Violation de l'article 8](#)

La Cour a estimé que le statut marital est partie intégrante de l'identité personnelle et sociale d'un individu.

### **Mizzi c. Malte**

12.01.2006

Le requérant se plaignait de la procédure dans laquelle il avait tenté en vain de contester sa paternité.

[Violation de l'article 8](#)

## **Affaires portant sur la liberté d'expression (article 10)**

### **Aquilina et autres c. Malte**

14.06.2011

L'affaire concernait l'action en diffamation intentée par un avocat après la publication, par le quotidien *The Times of Malta*, d'une chronique révélant qu'il avait été reconnu coupable d'outrage à la cour dans les phases ultimes d'une procédure portant sur une affaire de bigamie. La Cour a considéré que la journaliste du quotidien avait agi de bonne foi lorsqu'elle avait publié l'information.

[Violation de l'article 10](#)

## **Affaires portant sur l'interdiction de la discrimination (article 14)**

### **Genovese c. Malte**

11.01.2012

L'affaire porte sur le grief d'un ressortissant britannique, dont le père est maltais, qui n'a pu obtenir la nationalité maltaise du fait qu'il est né hors mariage.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

### **Zarb Adami c. Malte**

20.06.2006

Le requérant, appelé à servir fréquemment en qualité de juré, se disait victime d'une discrimination fondée sur le sexe, le pourcentage des femmes appelées à assumer service de jury à Malte étant négligeable.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 4 § 3 d\) \(interdiction de l'esclavage et du travail forcé\)](#)

## **Affaires relatives à la protection de la propriété (article 1 du Protocole n° 1)**

### **Schembri et autres c. Malte**

10.11.2009<sup>1</sup>

L'affaire concernait l'expropriation de deux terrains sis à Ghaxaq et appartenant aux requérants. Ceux-ci alléguaient que l'indemnité octroyée n'était pas suffisante, car elle était basée sur des valeurs d'il y a plusieurs décennies, et que le retard intervenu dans son paiement n'avait pas été pris en compte.

[Violation de l'article 1 du Protocole n° 1](#)

### **Edwards c. Malte**

24.10.2006

### **Fleri Soler et Camilleri c. Malte et Ghigo c. Malte**

26.09.2006<sup>2</sup>

Réquisition par l'État de biens appartenant aux requérants, qui se virent imposer de ce fait une relation propriétaire-locataire en vertu de laquelle ils ne percevaient qu'un faible loyer et un profit minime.

[Violation de l'article 1 du Protocole n° 1](#)

## **Affaires marquantes, décisions rendues**

### **Cassar c. Malte**

09.07.2013

L'affaire concernait un transsexuel (un homme devenu une femme) qui s'était vu refuser le droit de se marier.

[Requête rayée du rôle](#)

<sup>1</sup> Dans la même affaire, par son [arrêt sur la satisfaction équitable](#) du 28 septembre 2010, la Cour a établi les critères applicables au paiement d'indemnités d'expropriation à Malte.

<sup>2</sup> Dans les affaires **Edwards** et **Ghigo**, par son [arrêt sur la satisfaction équitable](#) du 17 juillet 2008, la Cour a estimé, sur le terrain de l'article 46 (force obligatoire et exécution des arrêts) de la Convention, que Malte devra instaurer des procédures de réparation mettant en balance les intérêts des propriétaires, notamment le droit pour eux de percevoir les fruits de leurs biens, et les intérêts de la société, notamment l'existence d'un nombre suffisant de logements sociaux.

**Contact à l'Unité presse de la CEDH :  
+ 33 (0)3 90 21 42 08**